

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 17 mai 2011

PROCES VERBAL

L'assemblée générale ordinaire de l'Association Française Edwards Deming s'est tenue le mardi 17 mai 2011 de 17h à 19h à l'Hôtel de Ville de Versailles.

Membres présents et représentés :

Jean-Pierre AUBRY, Gilles BAROUCH, Jean-Marc BUFORN, Claude CAVEY, Jean-Marc CHANEL, Sandrine CLAIRET, Sabine COUSIN, Jean-Luc FOURNIER, Jean-Marie GOGUE, Jacques JONKERGOUW, Edwige PARISEL, Philippe PELLERIN, Hubert PENAS, Eric ROBIN, William VAROQUAUX, Danijela ZIVKOVIC

Président de séance : M. Philippe PELLERIN

Rapport d'activité 2010

À ce jour, l'association compte 62 membres. Ce nombre est en légère augmentation.

Le forum du site Internet connaît un certain succès. La fréquentation du site s'établit en moyenne à 15.200 visites par mois, dont 5.800 à partir d'adresses différentes.

Présentation des comptes de l'exercice 2010

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Solde positif	1849,80 €

Perspectives 2011 - 2013

On note un intérêt croissant pour les idées de Deming dans les entreprises françaises de taille moyenne. C'est l'occasion d'offrir au public de nouveaux moyens d'information et de formation. Hubert PENAS va former un groupe de travail afin de préparer des modules de formation. Jean-Marie GOGUE va former un groupe de travail afin de préparer une lettre trimestrielle publiée en ligne, accessible seulement par les adhérents.

Projet de règlement intérieur

Jean-Marie GOGUE présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur qu'il avait préparé et proposé aux administrateurs en 2010. Le texte n'appelle pas de remarques.

Renouvellement des mandats au Conseil d'Administration

Les sept administrateurs sortants présentent à nouveau leur candidature, à laquelle s'ajoute celle de M. Philippe PRUVOST.

Vote des résolutions

L'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport d'activité de l'exercice 2010.

L'Assemblée générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice 2010, donne quitus aux administrateurs pour leur gestion, et autorise M. Jean-Marie GOGUE à remplir les formalités d'enregistrement.

L'Assemblée générale ordinaire approuve le règlement intérieur.

L'Assemblée générale ordinaire élit au conseil d'administration Mesdames CLAIRET, COUSIN, Messieurs CHANEL, FOURNIER, GOGUE, MAUDET, PELLERIN, PRUVOST.

Ces quatre résolutions sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Depuis quelques années, l'association ne demande pas de cotisation aux membres titulaires qui souhaitent participer à un groupe de travail. En conséquence, plus personne ne verse une cotisation, alors qu'aucun groupe de travail n'est en activité. L'Assemblée générale décide de rétablir le versement d'une cotisation annuelle fixée à 20 € pour tous les membres titulaires.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h.

Fait à Versailles, le 17 mai 2011